

LES PROGRAMMES EUROPÉENS DE COOPÉRATION INTERRÉGIONALE. Les propositions approuvées et présentées

Lorenzo Appolonia

Une série d'activités liées aux projets de coopération transfrontalière se sont concrétisées à la fin de l'année 2009.

La plus importante est, sans aucun doute, l'approbation de deux projets dans le cadre du programme de coopération italo-français « ALCOTRA » et, en particulier, le projet « AVER » (Anciens Vestiges en Ruine), dont les partenaires sont la Haute-Savoie et, pour la Vallée d'Aoste, la Surintendance comme chef de file, ainsi que les Communes de Brusson et de Saint-Marcel.

Ce projet poursuit un but très ambitieux, pour ne pas dire avant-gardiste, du moins dans la volonté collective. Son objectif est, en effet, d'établir des protocoles opérationnels pour la réhabilitation du patrimoine monumental à l'abandon ou en ruine. Ces protocoles devront devenir l'instrument d'information permettant à tous les propriétaires publics ou privés d'un monument, en ruine ou partiellement employé, de déterminer un projet pour la réhabilitation aussi bien structurelle que fonctionnelle du monument lui-même. Cet outil consentira donc d'arriver à un projet pouvant être présenté directement aux autorités compétentes, de façon à obtenir les autorisations nécessaires en réduisant l'instruction le plus possible et en permettant de mieux distribuer les ressources économiques nécessaires pour effectuer les opérations de réhabilitation.

Dans le cadre de ce projet, les différentes procédures et les différentes pratiques de connaissance visant à obtenir les informations nécessaires pour la valorisation et pour l'établissement des appareils nécessaires à la réhabilitation seront expérimentées sur les cas d'étude, c'est-à-dire les châteaux de Graines et de Saint-Marcel du côté italien et le château d'Allinge du côté français. Le projet ne se limite pas, toutefois, à fournir des indications concernant les procédures nécessaires afin d'aboutir à une réhabilitation fonctionnelle correcte et partagée : il se propose également de développer le thème de la gestion en prêtant une attention particulière à la détermination et à la suggestion aux propriétaires des initiatives utiles pour que toute la communauté puisse profiter du monument qui se trouve sur son territoire.

Les partenaires du deuxième projet approuvé sont la Surintendance, à nouveau en tant que chef de file, et le département de la culture du Conseil Général de Savoie. Appelé « PATRIMOINE TRANSFRONTALIER », ce projet représente la suite d'« ALPIS GRAIA. Archéologie sans frontières au col du Petit-Saint-Bernard ». Dans le cadre de ce projet précédent, en plus des études concernant les vestiges archéologiques présents au col, des initiatives visant à mettre ce site en valeur avaient été développées. Le but du projet est de rendre plus accessible l'espace archéologique présent au col et de permettre aux voyageurs de passage ou venus expressément en visite de mieux comprendre la valeur historique, culturelle et environnementale de ces lieux.

La présentation de trois projets sur le programme Italie-Suisse s'est ajoutée à cette phase : ces propositions, insérées dans un PIT (Plan Intégré Transfrontalier) impliquent les régions frontalières et, du côté suisse, les cantons correspondants. Le PIT a été dénommé « TANINTA » (Entre Tangible et Intangible : parcours dans le patrimoine culturel le long des routes historiques du territoire transfrontalier) et il comprend trois projets : « Anciennes routes du Commerce », qui prévoit la recherche des témoignages sur l'utilisation des tracés pour les échanges commerciaux à partir de l'Antiquité ; « Les routes de la pierre », c'est-à-dire les parcours qui ont créé des intérêts d'échanges de matériaux typiques de l'espace alpin et leur diffusion à travers les Alpes et les différentes zones d'Europe (la Surintendance est le chef de file de ce projet) ; « Les routes de la culture. Stratégies de marketing », visant la réhabilitation des parcours, souvent accidentés et difficiles, qui ont fait des Alpes non pas une barrière mais un lieu de communication pour la diffusion de la connaissance et l'échange réciproque entre les peuples.

Ces projets ont été présentés début novembre 2009 et l'instruction doit maintenant être achevée en vue de leur approbation, vraisemblablement au cours de 2010.